

## Séance publique du 18 octobre 2004

### Délibération n° 2004-2211

commission principale : finances et institutions

objet : **Sem Sogely - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon et de la construction de tout édifice et installation considérés comme accessoires à ce marché.

L'article L 1 524-5-14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document qui est présenté reprend le bilan d'activités de l'exercice 2003, approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Pierre Bonnard, Alain Joly, Patrick Laurent, Georges Linossier, André Sardat et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2003, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	2001 en k€	2002 en k€	2003 en k€	Tendance 2002-2003
capital social	160	160	160	-
participation publique	58 %			-
<i>dont Communauté urbaine</i>	51 %			-
chiffre d'affaires	2 670	2 683	2815	↗
résultat d'exploitation	- 29	- 92	- 44	↗
résultat net	66	64	11	↘
capacité d'autofinancement	117	- 32	- 122	↘
capitaux propres	2 354	2 408	2410	↗

Le résultat d'exploitation, malgré une amélioration, reste négatif pour cause de hausse importante des dépenses liées au poste assurances. En revanche, la politique active de lutte contre les déchets a permis de diminuer les charges (entretien, taxe spécifique) liées aux déchets.

Les produits d'exploitation progressent peu, la Sogely n'ayant procédé qu'à une augmentation modérée des loyers des entreprises (+ 1,5 %).

Le résultat net est en baisse (- 83 %) du fait de la diminution des produits financiers inhérente à des taux d'intérêt bas. Le résultat net reste néanmoins positif, la société a acquitté l'impôt société pour un montant de 29 500 € pour l'exercice 2003.

Sur un plan opérationnel, le taux moyen d'occupation des bâtiments du MIN reste élevé : 94,7 % (95,5 % en 2002 et 95,2 % en 2001). Par ailleurs, la Sogely est confrontée à l'inadéquation et l'obsolescence de l'outil actuel. En juillet et août 2003, l'effondrement de plusieurs toitures occasionnait des dommages matériels, preuve de la fragilité de certaines structures du marché. Les travaux de réparation des toitures sont intervenus, sans incidences sur le résultat d'exploitation du fait d'une reprise de provisions ;

Vu ledit document ;

Vu l'article L 1524-5-14° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### **DELIBERE**

**Prend** acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,